

Petit guide de l'épargnant prudent

De plus en plus d'épargnants perdent confiance dans la Bourse et trouvent refuge dans les placements sûrs. Mais attention ! Il y a des pièges.

par François Guérard

publié dans *L'actualité* du 1er mars 2009

Dans la cacophonie de prédictions sur ce que la Bourse nous réserve en 2009, les épargnants devraient peut-être écouter ce que Meredith Whitney a à dire. Il y a plus d'un an, cette analyste financière de New York a été la première à sonner l'alarme. Le jour où elle a annoncé que Citigroup, la première banque américaine, risquait de s'écrouler comme un château de cartes, la Bourse de New York a perdu 369 milliards de dollars de capitalisation ! Et 13 mois plus tard, Citigroup a dû être renfloué par Washington...

Aujourd'hui, que dit celle qui a gagné le respect de Wall Street ? Que nous sommes loin d'avoir atteint le fond du baril. Que la crise financière durera, au minimum, 18 autres mois. Certains investisseurs sont plus optimistes. Ils profitent de la dégringolade des marchés pour acheter des actions qu'ils considèrent — à tort ou à raison — comme des aubaines. Les autres, appelons-les les « prudents », ont perdu confiance dans la Bourse. L'hiver sera long, croient-ils. Aussi bien se préparer à hiberner.



À LIRE AUSSI

- [À l'abri de la Bourse](#)
- [Dossier: Mon argent en 2009](#)

Les rangs des investisseurs prudents ne cessent de grossir, constate Marc Ryan, éditeur du site québécois investisseurautonome.info, qui offre des conseils gratuits à ses 2 200 membres. « Dans les dernières années, beaucoup de gens étaient convaincus qu'ils avaient un seuil de tolérance au risque élevé, explique-t-il. C'était vrai... lorsque les actions et les fonds communs donnaient de bons rendements. Mais maintenant que les marchés baissent, certains ne dorment plus la nuit ! » Le remède pour retrouver le sommeil ? Placer une partie de ses économies — plus ou moins importante selon la gravité de l'insomnie — en dehors des marchés boursiers, dans des obligations d'État et des certificats de placement garanti (CPG). Bien qu'ils soient sûrs et simples à comprendre, ces produits comportent trois pièges. Il faut savoir les éviter si l'on veut bien protéger son épargne et profiter du rebond de la Bourse, qui surviendra bien un jour ou l'autre.

Premier piège : croire que ce type de placement est sans risque. Il est vrai que le capital bénéficie d'une garantie en béton. Il faudrait que l'État canadien soit en faillite pour qu'il ne rembourse pas, à terme, une obligation. Les sommes investies pour un maximum de cinq ans dans des CPG sont, quant à elles, garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) jusqu'à concurrence de 100 000 dollars.

Le risque principal réside dans la fluctuation des taux d'intérêt, dit Marc Ryan. Actuellement, le taux directeur de la Banque du Canada est de 1 % et le rendement moyen des obligations d'épargne du Canada dont les échéances vont de 5 à 10 ans oscille autour de 2,5 %. C'est très bas. Malgré cela, les taux pourraient descendre encore — aux États-Unis, le taux directeur de la Réserve fédérale se situe entre 0

% et 0,25 %. À long terme, toutefois, ils ne peuvent que remonter. « Si vous avez placé tout votre argent à 2,5 % pendant cinq ans et que les taux grimpent à 5 % en 2010, vous regretterez votre investissement », explique l'expert.

Ce retraité de 61 ans a été avocat en droit des valeurs mobilières avant de lancer son site Web, l'an dernier. « Je gère activement mon REER et j'avais envie de partager mes connaissances sur le sujet. » Pour éviter le piège des taux d'intérêt, il suggère d'utiliser la méthode de l'échelle, c'est-à-dire d'opter pour différentes échéances réparties sur une période donnée. Ainsi, plutôt que de placer une somme de 50 000 dollars sur 15 ans, mieux vaut investir cinq parts de 10 000 dollars à des échéances variées. Par exemple : une part sur 3 ans, une sur 6 ans, une sur 9 ans, une sur 12 ans, et enfin, une sur 15 ans. Tous les trois ans, une part viendra à échéance et pourra être réinvestie — au taux du moment — sur la plus haute marche de « l'échelle », soit 15 ans.

Méthode de l'échelle ou non, il ne faut pas s'attendre à devenir riche grâce aux CPG et aux obligations d'État. Les CPG les plus payants offrent, ces temps-ci, un rendement moyen d'un peu plus de 4 % pour cinq ans. Après avoir retranché l'impôt (près de la moitié des gains) et l'inflation (environ 2 %), il ne reste pas grand-chose...

Mais en cette période d'incertitude, l'objectif ne devrait pas être de gagner de l'argent, dit le gestionnaire de fortunes personnelles Paul Dontigny Jr. « Ce serait plutôt de ne pas en perdre. » Au cours des 10 dernières années, le président fondateur d'Investissements PDJ, à Brossard, a joué de prudence : il n'a acheté aucune action, investissant surtout dans des obligations d'État de pays industrialisés. Une sage décision. « Lorsque les marchés boursiers ont piqué du nez, mes clients ont gardé le sourire », dit-il. Des actions, il en achètera lorsque la crise financière sera réglée. « Avant la débâcle, leurs prix étaient grandement surévalués. Oui, ils baissent. Mais ce ne sont pas encore de véritables aubaines. »

Reste qu'il faut être prêt à saisir la balle au bond, ajoute le gestionnaire. Et ce ne sera possible que si l'on évite le deuxième piège : perdre l'accès à son argent pendant longtemps. « La pire chose à faire est de geler ses économies pour cinq ans dans un CPG », dit-il. Les CPG sont généralement offerts à de meilleurs taux que les obligations, mais ils ont un défaut : il est difficile de les changer rapidement contre des liquidités (dans les cas où l'on peut être remboursé avant l'échéance, on ne profite pas du rendement prévu).

Les obligations, pour leur part, peuvent être rapidement vendues sur un marché secondaire. Il est même possible de réaliser un profit par rapport au prix d'achat initial. Un acheteur doit en effet payer une prime pour acquérir une obligation émise par le passé et dont le rendement est supérieur au taux courant. Il peut aussi obtenir au rabais une obligation assortie d'un taux d'intérêt inférieur à celui en vigueur. Ainsi, lorsque les taux baissent, le prix des obligations monte, et vice versa. S'il fait un profit, le vendeur, lui, sera doublement gagnant, car il déclarera un gain en capital, dont le taux d'imposition est moins élevé que celui sur les intérêts. C'est en faisant de telles transactions que Paul Dontigny a tiré de bons rendements de ses portefeuilles d'obligations.

Un compte d'épargne à intérêts élevés représente une autre option pour un épargnant désirant garder accès à des liquidités. Le choix est grand : les banques ING Direct, HSBC Canada, Scotia et Royale, entre autres, offrent ce type de compte (au moment d'écrire ces lignes, les intérêts annuels allaient de 2,5 % à 3 %). La plupart n'exigent pas de frais mensuels. Et l'argent est garanti par la SADC.

Autre possibilité d'investissement : les fonds communs d'obligations d'État. À première vue, ils peuvent être alléchants. Parce qu'ils comprennent des titres de plusieurs pays, ils garantissent une certaine sûreté, et leur diversification est

susceptible d'offrir de meilleurs rendements que les obligations du Canada ou du Québec. Mais ils recèlent un troisième piège : les frais de gestion — généralement de 1,5 % à 2 % —, qui grignotent un rendement déjà faible.

« Si un fonds d'obligations donne un rendement de 4 % et que les frais s'élèvent à, disons, 1 %, vous venez déjà de perdre le quart de vos profits ! » explique Marc Ryan. « Mieux vaut acheter soi-même les obligations. »

Ainsi, en investissant dans des placements sûrs, en s'assurant qu'il peut les transformer rapidement en argent liquide, en choisissant des échéances variées et en évitant de payer des frais de gestion, l'épargnant prudent devrait être en bonne position pour s'enrichir lorsque la crise sera terminée.